



La **Classe préparatoire aux études supérieures – Classe d'approfondissement en arts plastiques** du Lycée Alain-Fournier est une formation en un an qui **accompagne les étudiants dans des choix d'orientation** correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, les conseille dans une **construction de leur démarche personnelle et de leur dossier artistique**, les prépare à la **poursuite d'études et formations artistiques**.

Elle prépare en effet **aux exigences et aux contraintes spécifiques des différents examens des épreuves d'entrée des écoles supérieures d'art** sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication (dans leurs composantes arts plastiques, arts visuels, design, architecture, scénographie, etc.) — soit près de 50 établissements diplômant au grade de Master — des **formations supérieures de l'image** (photographie, création numérique, illustration, graphisme, animation, etc.), ainsi qu'aux **cursus universitaires en Arts plastiques ou en Histoire de l'art**. Il existe donc une **vraie différence entre notre classe préparatoire et une mise à niveau en arts appliqués (MANAA)**, qui préparent, elles, aux formations de type BTS pour mener les élèves vers l'acquisition d'outils et moyens techniques appliqués, commandités par un chef de projet.

Elle contribue donc à la fois à la **mise en place des prérequis souhaités par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour permettre aux Bacheliers d'accéder de manière efficiente à l'enseignement supérieur**, et à l'amélioration de l'orientation des lycéens dans cette articulation avec l'enseignement supérieur.

La CPES-CAAP est une **formation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, qui offre un **statut d'étudiant de l'enseignement supérieur** et permet de **valider à son issue une première année universitaire (L1 - 60 ECTS)**.

Outre l'inscription universitaire (moins de 200 €), cette classe préparatoire est gratuite.

Intégrée au lycée Alain-Fournier, elle profite de ses infrastructures et équipements (demi-pension, internat, salles de sport, etc.) tout en conférant à ses étudiants les avantages liés à leur statut (CROUS, bibliothèque universitaire, droit à l'accès au service universitaire sanitaire et social, au service de restaurants universitaires, aux services universitaires des activités physiques et sportives, etc.).

Cette classe préparatoire, **volontairement généraliste**, se présente à la fois comme un **enrichissement du cursus artistique de l'Éducation nationale** et comme une **structure relais** (le maillon manquant entre Éducation nationale et Écoles supérieures d'art relevant du Ministère de la Culture), année de **détermination et d'approfondissement d'un parcours artistique** pour les élèves et les étudiants. **Elle vise donc à mieux accompagner les jeunes bacheliers dans leur orientation artistique.**

La CPES-CAAP rééquilibre **l'équité des formations entre élèves issus de formations non artistiques** : elle s'adresse en effet aussi bien aux bacheliers (ES - L - S - STD2A - STI2A - BMA bacheliers - Bac Pro) **ayant suivi un enseignement artistique** (Arts plastiques, Histoire des arts, Théâtre, Musique, Cinéma Audio-visuel, Danse) en **spécialité ou facultatif au lycée, qu'aux élèves qui n'ont pu suivre ces enseignements** mais qui bénéficient cependant d'une **pratique personnelle régulière ainsi que d'une culture artistique construite en autonomie**. Cette diversité des publics parmi nos étudiants est une chance et fait sa richesse.

Cette classe préparatoire amène chaque étudiant à **construire un langage artistique singulier et à promouvoir le développement de sa personnalité et de sa créativité**. Elle accompagne les étudiants dans leur choix d'une formation appropriée à leurs aptitudes et à leur souhait professionnel, en les confrontant à la culture et à l'art, en leur permettant d'évaluer leur motivation, leur curiosité et leurs capacités, elles-mêmes en évolution.

**L'inscription dans la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier de Bourges** se fait à partir d'**APB** (Admission Post-Bac) dès la fin du mois de janvier, avec l'envoi d'un dossier de productions artistiques (plastiques, audiovisuelles ou sonores) et d'une lettre de motivation avant le mois d'avril. **L'épreuve d'admission, qui a lieu au mois de mai, repose sur un entretien et la présentation des premiers travaux personnels devant un jury** composé d'enseignants et d'étudiants de la CPES-CAAP, qui permettra d'évaluer les capacités et les potentialités artistiques, l'ouverture culturelle, et bien entendu d'éprouver la motivation du candidat pour la création artistique.

## La CPES-CAAP de Bourges bénéficie de deux grandes particularités qui lui donnent une coloration spécifique :

- une formation à l'appui d'un **contenu articulante étroitement théorie et pratique** dans un constant aller-retour (pratique plastique en atelier, Histoire de l'art, Culture artistique contemporaine, Philosophie, Lettres, Art du spectacle, Anglais, Culture Mathématique, Scientifique et Technique) **et des formes pédagogiques diversifiés** (cours magistraux, entretiens individualisés, accompagnement à l'orientation, ateliers d'initiation, conférences, workshops avec des artistes, visites d'expositions, spectacles, séjours d'étude, etc.) permettant à l'étudiant de développer une pratique personnelle étayée sur l'art, son histoire et son évolution contemporaine ;

- une exceptionnelle ouverture sur les **différentes pratiques artistiques contemporaines** (arts plastiques, théâtre, scénographie, architecture, production sonore, performance, danse, cinéma, etc.) et sur la manière dont elles s'inscrivent **dans des domaines de la création et des métiers variés**, grâce à d'étroits partenariats à l'échelle régionale (École nationale supérieure d'art de Bourges, Conservatoire de Musique et de Danse de Bourges, Maison de la Culture de Bourges, Transpalette – Centre d'art contemporain de Bourges, Fond Régional d'Art contemporain d'Orléans, etc.).

Les **workshops** (ateliers participatifs sous l'égide d'artistes) favorisent des moments d'intensité créative qui correspond assez bien à la réalité professionnelle des activités de création.

**La convention établie entre la CPES-CAAP et l'École nationale supérieure d'art de Bourges en fait naturellement notre partenaire privilégié** dans une relation de choix, mais représente surtout pour nos étudiants, pour l'équipe pédagogique et pour notre formation une formidable opportunité, permettant d'accéder au meilleur de la création artistique contemporaine.

**Cette notion partenariale est directement intégrée aux enseignements et inscrite dans l'ADN de la CPES-CAAP**, par une approche et des échanges réguliers avec les réseaux artistiques, des conventions qui facilitent les rencontres avec des structures de formation (Ensa et Conservatoire de musique et de danse de Bourges, Émba de Châteauroux, UFR François Rabelais de Tours, etc.), des structures culturelles (à Bourges, le Centre d'art contemporain le Transpalette, la Friche culturelle Emmetrop, l'association Bandits-Mages, la maison d'édition des mille univers, mais aussi à une échelle régionale plus étendue, le Frac Centre-Val de Loire à Orléans, le centre d'art contemporain Les Tanneries à Amilly, le centre d'art contemporain du Parc Saint-Léger à Pougues-les-Eaux, etc.), et bien entendu l'ensemble de leurs acteurs.

Enfin, la CPES-CAAP de Bourges propose une **coloration spécifique avec deux axes transversaux aux pratiques artistiques contemporaines** : une **sensibilisation au spectacle vivant** (Composante d'enseignement Arts du spectacle, possibilité d'intégrer les cours de Terminale d'enseignement Facultatif de Théâtre, partenariat avec la Maison de la Culture de Bourges, avec l'espace de diffusion d'Emmetrop, le Nadir, avec le Conservatoire de musique et de danse de Bourges), et une **initiation aux métiers de l'exposition** (commissariat, régie et médiation), notamment grâce à **La Transversale, galerie d'art contemporain située au sein du lycée Alain-Fournier**, et aux formations et projets pédagogiques mises en place avec nos partenaires (Ensa de Bourges, Frac Centre-Val de Loire).

En effet, **la formation en CPES-CAAP n'a pas été pensée et centrée exclusivement sur "l'artistique", mais intègre une ouverture à la polyvalence et à "l'extra-artistique"** (régie-ingénierie, scénographie, artisanat, assistantat, écriture, partenariat, etc.) **des futurs étudiants des formations des écoles d'art en tant que "professionnels de la culture"**.

Cette ouverture est motivée à la fois par une **nécessité d'identification des parcours et formations des métiers de la culture au sein même des pratiques artistiques contemporaines** (curateur, régisseur, assistant, médiateur, critique, etc.), **qui représentent des débouchés nombreux et passionnants**, mais aussi en raison d'une **évolution de la définition des pratiques artistiques actuelles reposant sur une ouverture aux collaborations et aux partenariats**, aux croisements et à la mutualisation des compétences dans des disciplines variées (art et sciences, art et artisanat, art et vie publique, etc.), aux économies collaboratives et aux pratiques participatives.

## Organisation et contenus des enseignements

L'enseignement en CPES-CAAP est **réparti sur deux périodes (semestres) afin de tenir compte des échéances des concours d'entrée et des consolidations techniques et culturelles nécessaires à la suite des admissions**. Transition entre deux systèmes, l'organisation pédagogique est annualisée afin de correspondre à celle de l'enseignement supérieur auquel la CPES-CAAP prépare. Cette organisation vise également à donner de la souplesse à l'équipe pédagogique qui, dans les domaines artistiques et dans les enseignements généraux, intervient sur l'ensemble de l'année ou de manière plus particulière en focalisant sur certaines compétences dans des phases opportunes du cursus. Les deux périodes permettent de jouer sur la volumétrie des différents éléments du cursus et de lier la continuité des enseignements de culture générale, de culture artistique et de pratique avec les échéances des calendriers des concours.

L'emploi du temps alterne des **"temps courts"** autour de certaines disciplines relevant de la Culture générale, des **"temps longs"** qui permettent le travail en atelier et l'approfondissement des approches pratiques et théoriques, et des **"temps souples"** permettant de la modularité autour d'activités ponctuelles (modules annualisés : ateliers d'initiation ou d'approfondissement, workshops, interventions extérieures, rencontres avec l'œuvre d'art, etc., qu'ils soient obligatoires ou optionnels).

**L'année est organisée en deux semestres** : le premier essentiellement consacré à **la construction de l'orientation et à la préparation aux concours**, le deuxième à **la préparation à l'intégration dans les établissements d'enseignement artistique supérieur**. Durant ce deuxième semestre, l'accompagnement individualisé à pour objectif le soutien et le renforcement pour aider l'étudiant dans les domaines où ses pré-requis seraient insuffisants (culture artistique, approche technique, constitution de projets, autonomie, rédaction-oralisation, analyse, etc.).

Le rythme d'étude est assez intense (environ 35h par semaine) afin de s'ancrer dans une création vivante, tout en alternant avec des temps en autonomie dans l'atelier et auprès des partenaires de la CPES-CAAP afin de **favoriser le développement personnel et la construction d'individualités artistiques, laissant l'opportunité aux étudiants de constituer les fondations d'un véritable travail personnel — non des stéréotypes formatés pour les concours**.

**L'effectif réduit (la jauge est de 24 étudiants)** permet un **accompagnement adapté aux besoins et au projet de chaque étudiant** par l'équipe enseignante (7 professeurs — auxquels s'ajoutent des intervenants extérieurs, artistes, créateurs et professionnels de l'art et de la culture). Ces enseignants privilégient en effet une approche pédagogique individualisée, associant réflexion et expérimentation.

### Une pédagogie basée sur les principes suivants :

- l'**ouverture** de la formation à des profils et des niveaux variés, mais motivés par la création et la culture artistique ;
- la **passion et la transmission de cette passion** pour tous les aspects des pratiques artistiques ;
- l'**ambition** de développer chez chaque étudiant les qualités attendues en art : créativité immédiate, curiosité et sensibilité, réflexion ouverte et critique, apprentissage permanent et veille culturelle, technique et technologique, réalisations et projets collaboratifs, investissement personnel, etc. ;
- des connaissances et des compétences acquises **"en situation"**, à l'occasion de réalisations individuelles ou collectives et de projets de taille et de difficulté très variables qui amènent les étudiants à faire preuve d'initiative, d'ingéniosité sensible et technique, de créativité pour expérimenter et pour interroger ses objectifs ;
- une pédagogie **communautaire**, où chacun et chacune apprend en permanence des autres et participe activement à l'apprentissage comme à l'évaluation, permettant ainsi aux capacités individuelles de tirer l'ensemble vers le haut ;
- la **valorisation** des initiatives prises par les étudiants eux-mêmes, auxquels une souplesse de l'organisation du temps scolaire est accordée à travers des expériences, stages et rencontres en autonomie en dehors du cadre d'enseignement avec des artistes et professionnels de la culture, partenaires ou non de la CPES-CAAP, en plus des locaux et des moyens techniques de la Classe préparatoire, qui sont accessibles de manière étendue, promouvant ainsi l'autonomisation de l'ensemble des étudiants.

**La pratique plastique personnelle en atelier est donc l'élément moteur de la formation**, autour de trois étapes suivies par l'enseignant en charge des pratiques artistiques : **l'analyse, la recherche et la production**. Chacune de ces étapes est régulièrement évaluée lors des entretiens qui ont lieu chaque semaine (de 6 à 8h d'entretiens individuels) avec l'enseignant coordonateur.

Ce travail en atelier offre la possibilité d'une **multiplicité d'expériences plastiques, techniques** (dessins d'observation, peinture, volume, pratique graphique, photographie, installation, performance, pratique de

l'exposition, etc.) et **théoriques**, à partir de sujets ou de recherches personnelles, privilégiant la réflexion et l'expérimentation. Les entretiens avec l'enseignant apportent aide et conseils individualisés dans la conception d'un travail, du projet initial à la réalisation finale.

L'**atelier** est donc un lieu central des ces principes pédagogiques, comme **espace de transmission par la création** (différent de la transmission mécanique d'un modèle et d'un geste technique, conformes aux visées performatives ou aux réponses normées et assujetties à une commande extérieure) dans une approche collective, collaborative, d'expérimentation. **Un lieu conçu pour l'échange et la réflexion, permettant la construction individuelle d'un appareillage critique**, assumant par là-même une dimension sociale et éducative : à la fois lieu d'émancipation de futurs jeunes créateurs face à un enseignement des arts plastiques qu'ils ont pu connaître jusqu'ici, et dans la partage égalitaire, de pair à pair, des gestes et des savoirs.

Les cours d'Histoire de l'art, de Culture artistique contemporaine, de Philosophie, de Lettres, d'Art du spectacle, les visites d'expositions, les rencontres avec les artistes, les créateurs et les professionnels de la culture, les spectacles, les concerts et conférences, **fournissent aux étudiants les outils nécessaires pour appréhender leurs travaux dans une relation critique et dans une perspective artistique.**

La majorité des enseignements sont assurés par des **professeurs agrégés d'enseignement artistique** (Arts plastiques, Histoire de l'art, Musique, Théâtre), issus d'École d'art ou du Conservatoire de musique — et engagés par ailleurs dans des activités personnelles orientées vers les enjeux actuels de la création (Art contemporain, musique, théâtre).

Un **Bilan est organisé à la fin de chaque semestre** à partir d'une série d'épreuves correspondant aux différents enseignements et modules suivis, permettant, en plus du **Contrôle continu**, d'évaluer les acquis et les progressions des étudiants ; de même qu'un **Concours blanc** est organisé à la fin du premier semestre, **reprenant les différentes épreuves des concours d'entrée en école d'art** et permettant de vérifier la bonne compréhension des enjeux techniques, formels, conceptuels et théoriques propres au monde des arts plastiques.

#### Quatre grandes orientations s'offrent à nos étudiants :

- les **Écoles d'Art** sous tutelle du Ministère de la Culture (écoles des Beaux arts) — **sur concours d'entrée** — qui donnent des formations spécifiques axées sur la création contemporaine et délivrent des diplômes au **niveau bac + 5** (DNSEP : **Diplôme national supérieur d'expression plastique**), au grade de **Master**. Les études dans les écoles d'art ouvrent sur les activités de la création artistique. À côté des artistes et des créateurs indépendants, un grand nombre de métiers artistiques et culturels a vu le jour dans les secteurs des arts visuels, de la communication, du design et des arts décoratifs, mais aussi dans l'enseignement des arts visuels, les divers métiers de la médiation ainsi que de la régie des œuvres et des expositions ;

- les **Écoles d'Art et Design** et les **Écoles des Arts décoratifs** — **sur concours d'entrée** — ouvrent sur des formations spécifiques autour du design (d'objet, d'espace, graphique, visuel, sonore, etc.), de la décoration intérieure, de la scénographie, du stylisme, etc. (diplômes au **niveau bac + 5** au grade de **Master**) ;

- les **Écoles nationales supérieures d'Architecture** — **sur concours d'entrée, sans que soit toujours pris en compte un dossier artistique** — dispensent des formations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la scénographie du spectacle vivant ou de l'exposition (diplômes au **niveau bac + 5** au grade de **Master**) ;

- les **Écoles de l'image / cinéma / effets visuels / vidéo / audiovisuel / animation** dispensent des formations dans des domaines aussi divers que la publicité, l'infographie, la communication audiovisuelle, l'illustration, l'animation, le jeu vidéo, etc. (diplômes de **niveau bac + 3** à **bac + 5**).

Mais les trajectoires sont tout aussi multiples pour **les étudiants qui ne passent pas les concours des écoles d'art / de design / d'architecture / de l'image** ; plusieurs s'orientent en effet vers des **formations en université**, ou dans les **métiers d'art**, de la **conservation et de la restauration des œuvres**, et aussi dans le **spectacle vivant** :

- la voie **Universitaire** — **sans concours** — qui mène à des titres universitaires (Master, Doctorat) ou à des diplômes d'enseignement (CAPES, Agrégation), en **Arts plastiques**, en **Histoire de l'art**, ou dans le domaine de la **Médiation culturelle**, du **Management des lieux culturels** (musées, galeries d'art, fondation), etc. ;

- certains élèves peuvent également opter pour des formations en **École d'arts du Spectacle, d'art Dramatique** ou **d'art de la Marionnette** — **sur concours d'entrée, sans que soit pris en compte un dossier artistique** ;

- ou bien en **Histoire de l'art / conservation / restauration** auprès de l'**Institut national du Patrimoine**, ou de l'**École du Louvre** — **sur concours d'entrée, sans que soit pris en compte un dossier artistique.**